

# Rose veut faire libérer les autres felquistes

**MONTREAL (PC)** — C'est un Jacques Rose bronzé, musclé et souriant qui a repris hier sa liberté après avoir purgé quatre ans et deux mois de pénitencier pour avoir été trouvé coupable de complicité après le fait dans l'enlèvement du ministre Pierre Laporte survenue au cours de la crise d'octobre 1970.

M. Laporte a été assassiné le 17 octobre 1970, sept jours après avoir été kidnappé de son domicile par le Front de libération du Québec.

En franchissant l'enceinte de l'Institut Laval, Rose a étreint les membres de sa famille et ses amis.

Condamné en juillet 1973 à huit ans de pénitencier, Jacques Rose, 31 ans, avait été trouvé coupable d'avoir aidé son frère Paul à échapper aux autorités. Paul Rose purge actuellement deux peines concurrentes d'emprisonnement à vie pour l'enlèvement et le meurtre de Pierre Laporte.

Le frère de Jacques Rose ne sera admissible à la libération conditionnelle qu'en décembre 1980. Il a été transféré à l'Institut Archambault la semaine dernière après quatre mois de détention solitaire à Laval que les autorités lui ont imposés pour avoir été un "fauteur de trouble".

## Lortie libéré

Dimanche, Bernard Lortie, qui avait été condamné en 1970 à purger 20 ans et 11 mois pour sa participation à l'affaire Laporte, était lui aussi libéré. Depuis janvier, Lortie avait droit à des permissions de jour.

En sortant sur l'aire de stationnement du pénitencier, Jacques Rose a laissé choir une caisse de documents pour embrasser sa mère, Mme Rosa Rose, son père Jean-Paul et plusieurs amis.

Il a déclaré aux reporters qu'il allait travailler pour un comité dont le but est de libérer Paul Rose et les autres felquistes encore détenus.

Lorsqu'on lui a demandé si ses vues politiques avaient changé, il a répondu: "Non, pas du tout, je suis toujours un bon indépendantiste".

Il a ajouté que "toute la population" avait été touchée par la proclamation en 1970 de la loi sur les mesures de guerre. Rose a précisé qu'il avait été traité comme tous les autres détenus au cours de sa détention.

Commentant l'évasion mardi dernier de quatre détenus de l'Institut Laval, Rose a dit que le bain de sang aurait pu être évité si les gardes n'avaient pas tenté de maîtriser les évadés.

Jacques Rose a montré aux repor-

ters un chèque de \$225.21 qu'il avait touché pour du travail effectué au pénitencier. Il a révélé que c'est tout ce qu'il avait en sa possession et qu'il devrait planifier sérieusement sa vie.

Il a ensuite pris place à bord de la voiture d'un ami pour se rendre au

domicile familial situé à Longueuil, en banlieue sud de la métropole.

Il a l'intention de passer quelque temps en compagnie de son amie et de se rendre ensuite à la campagne pour se détendre pendant quelques jours.

## Plus tôt?

Son avocat et ami Robert Lemieux

a fait remarquer avec amertume que Rose avait été libéré 18 mois après la date à laquelle il était admissible à la libération conditionnelle. "Ils ne l'ont pas relâché plus tôt parce qu'il était un détenu du FLQ".

Selon un porte-parole de la Commission nationale des libérations con-

ditionnelles, M. Doug Parkinson, Jacques Rose a été libéré parce qu'il remplissait toutes les conditions et qu'il a pu démontrer qu'il jouissait d'"appuis extraordinaires" dans sa famille et au sein de son entourage ainsi que du soutien de son amie de longue date, Collette Therrien.

Il devra se rapporter à la police et à la commission à toutes les deux semaines au cours des premiers six mois et devra séjourner à l'intérieur d'un rayon de 40 kilomètres de la métropole jusqu'à l'expiration en juillet 1982 des conditions de sa remise en liberté.

Au bout de six mois, Rose ne sera plus dans l'obligation de donner signe de vie aussi souvent et pourra voyager plus loin en autant qu'il en demandera l'autorisation.

Jacques Rose avait tout d'abord été arrêté en décembre 1970 en compagnie d'autres membres de la cellule Chénier du FLQ, responsable de l'enlèvement le 11 octobre du ministre Laporte.

Il a subi quatre procès pour meurtre, enlèvement et complicité. Acquitté à trois reprises, il fut finalement trouvé coupable d'un chef d'accusation réduit.

Le jour de sa condamnation, il était remis en liberté sur parole dans l'attente d'un jugement de la Cour d'appel.

Quelques mois plus tard, il omit de se présenter à son agent de probation et se perdit dans la nature. En juin 1974, la police l'appréhendait dans la métropole où il habitait sous une nouvelle identité.

Une pétition réclamant la libération des frères Rose et de quatre autres membres du FLQ a été remise à la Commission nationale des libérations conditionnelles le mois dernier par le Comité d'information sur les prisonniers politiques, qui affirme avoir recueilli les signatures de 40,000 personnes dont deux députés du Parti québécois.

Les quatre felquistes toujours emprisonnés sont François Schirm, Pierre-Paul Geoffroy, Francis Simard et Paul Rose. Quatre autres membres du FLQ vivent toujours en exil en France. Il s'agit du couple Cossette-Trudel, d'Yves Langlois et de Marc Carbonneau.



C'est une mère toute en sourire qui enlissait son fils, Jacques Rose, hier, à sa sortie du pénitencier de Laval.

# Contre le FLQ, la fin justifiait les moyens (Cobb)

**OTTAWA (d'après)** — Des agents de la GRC qui faisaient partie du groupe anti-terroriste à Montréal, après 1970, voulaient prendre des moyens extrêmes pour éliminer les membres du Front de libération du Québec, a déclaré hier l'ancien chef de ce groupe.

Devant la commission royale d'enquête sur la GRC, Donald Cobb a déclaré: "S'ils avaient eu carte blanche, Dieu sait ce qui serait arrivé".

Il a identifié le sergent Donald McCleary comme l'un des agents qui se proposaient d'inventer de toute pièce des moyens pour placer les felquistes dans des "situations incriminantes".

L'incendie de la grange à Saint-Anne de la Rochelle et un vol de dynamite, à cette même période, soit en 1972, auraient été des exemples de "situations incriminantes" pour le FLQ.

M. Cobb n'est pas allé plus loin sur ce sujet, se contentant de dire que certaines actions de ses agents étaient "à la limite" de la loi, et que ces actions se justifiaient "dans l'esprit, sinon dans la lettre de la loi".

M. Cobb a dit n'avoir été mis au courant qu'après coup, parce qu'il était normal que ses agents prennent des décisions "sur le terrain", afin de ne pas être retardés par des "délais bureaucratiques". Selon lui, les supérieurs à Ottawa ne devaient surtout pas être au courant à l'avance, parce

que si ces faits étaient mis au jour, le service tout entier serait discrédité.

Toutefois au mois d'août 1972, le directeur du service de sécurité à Ottawa, John Starnes, avait demandé expressément à M. Cobb de l'avertir de tous les cas qui pourraient provoquer des questions aux Communes, afin qu'il puisse informer le ministre.

"Même dans certaines familles, il y a des choses que les parents ignorent", a-t-il dit.

Selon lui, il ne perdit jamais le contrôle de la section G-4, bien que Donald McCleary et lui aient eu des opinions divergentes.

M. Cobb a fait allusion à lui, lorsqu'il a parlé des gens qui n'avaient pas été loyaux envers la GRC.

Enfin, il a déclaré que le gouvernement n'avait pas d'autre choix que celui de créer une commission d'enquête sur la GRC, parce que quelqu'un avait dit au solliciteur général de faire quelque chose, sans quoi il raconterait tout à la presse.

M. Donald McCleary a déjà révélé qu'il avait été voir le solliciteur général d'alors Francis Fox pour le mettre au courant des activités de la GRC.

L'enquête sur les méthodes douteuses et possiblement illégales de la GRC lors du recrutement d'indicateurs de police en 1971-72 se poursuit à Ottawa.

De plus, M. Cobb a déclaré que le fédéral avait été forcé de tenir l'enquête MacDonald, après que le sergent McCleary aurait dit au solliciteur Francis Fox qu'il révélerait à la presse toutes les tactiques de la GRC au Québec, s'il n'ouvrait pas d'enquête royale.

## Recrutement

Le grand responsable des services de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada à Montréal en 1971-72 a avoué hier que si c'était à refaire, il autoriserait à nouveau ses subalternes à agir comme ils l'ont fait lors de tentatives de recrutement d'informateurs.

Au fait, M. Cobb se dit aujourd'hui même embarrassé de n'avoir pas su reconnaître le mérite de deux agents, MM. Bernard Dubuc et Laurent Hugo qui interrogèrent pendant près de 17 heures un homme dans un motel isolé afin de le convaincre de collaborer avec la police.

"A bien y penser, je suis dans l'embarras, j'aurais dû suggérer qu'ils reçoivent un certificat de mérite, c'est la seule chose que j'ai oublié", a-t-il expliqué à M. Guy Gilbert de la commission McDonald.

"Approuvez-vous tous les aspects des méthodes utilisées?" a demandé M. Gilbert.

"J'espère que nous avons appris quelque chose au cours des six dernières années", a indiqué M. Cobb tout

en ajoutant en réponse à d'autres questions, qu'il y avait peut-être deux incidents où des agents de G-4 avaient pu commettre des erreurs.

Dans le cas où un homme fut interrogé pendant 17 heures, M. Cobb soutient que la police avait le droit de l'arrêter dans la rue, de le faire monter dans une voiture et de l'interroger longuement.

"A-t-il suivi de son propre gré?" a demandé M. Gilbert.

"Non, mais il y allait de son propre intérêt", a-t-il constaté.

M. Cobb a soutenu que les agents Bernard Dubuc et Laurent Hugo avaient le droit de procéder à cette interception parce qu'il y avait des raisons de croire qu'il allait commettre un crime.

Cependant M. Cobb est d'avis que l'un des policiers n'aurait pas dû demander à cette personne de se tenir

debout dans un coin lors de l'interrogatoire.

Il avait peut-être de bonnes raisons de le faire, pour créer un certain climat... J'avais confiance en ces deux hommes", a-t-il expliqué.

De plus M. Cobb admet que M. Bernard Blier n'aurait pas dû "dans un geste spontané" retenir M. André Chamard lorsque celui-ci a tenté de s'enfuir de la voiture des policiers qui l'interrogeaient dans un sous-bois à plusieurs milles de Montréal.

Mais M. Cobb a dit que ce contact physique était tout à fait contraire aux directives qu'il avait données à ses hommes.

Il appert qu'en faisant rapport de cette tentative de recrutement, M.

Blier n'a pas mentionné à son supérieur qu'il y avait eu ce contact. "Il était probablement embarrassé", a-t-il dit, "c'est pourquoi, il ne m'en a pas fait part".

Même après la parution d'articles dans les journaux faisant état de "voies de fait" et d'enlèvement de M. Chamard, qui était alors stagiaire à la Commune juridique, M. Cobb ne semble pas avoir demandé d'explications à M. Blier.

L'ancien responsable du service de sécurité à Montréal s'est dit d'avis que s'il avait su que M. Blier avait eu ce contact physique avec M. Chamard, il lui aurait prodigué des conseils. "Ce n'est pas la même chose que de prendre des mesures disciplinaires contre quelqu'un", a-t-il reconnu.

## LE SOLEIL EST REVENU... FAUT FÊTER ÇA!

Complétez et retournez votre coupon de participation en page A-2.

MERCREDI, 19 JUILLET

# SEAU À PRIX BUDGET

Mercredi, allez chercher un seau de Poulet Frit Kentucky à prix budget. Il contient 15 morceaux et peut rassasier de 5 à 7 personnes. N'est-ce pas une savoureuse façon d'économiser sur le budget alimentaire et de régaler toute la famille du même coup?



seulement  
**\$5.55**

Vous économisez

**\$1.40**

**La Villa du Poulet.**

Plus de 100 magasins au Québec. Consultez l'annuaire téléphonique local pour trouver le comptoir le plus près de chez vous.

**MANTEAUX DE FOURRURE**

**DE HAUTE QUALITÉ**

**OFFERTS À PRIX D'AUBAINE**

**RABAIS DE 20% A 50%**

Manteaux	Régulier	Rabais	Solde
Vison "Snow Top", mâle et femelle	\$4,990	50%	\$2,495
Vison teint noir, peaux allongées	3,600	50%	1,800
Chat sauvage	3,250	50%	1,625
American Gray Fox (collet loup)	2,900	50%	1,450
Oppossum	1,900	50%	950
Vison demi-buff, perle ou pastel (mâle et femelle)	4,990	33 1/3%	3,326
Vison demi-buff, femelle	6,500	20%	5,200
Vison demi-buff (mâle et femelle)	4,790	20%	3,820
Vison stencil	2,500	20%	2,000
Castor naturel rasé	1,795	20%	1,436
Rat musqué naturel, up-toned et Blue Mist	1,495	20%	1,196

Un an d'assurance et d'entreposage gratuit.

QUANTITÉ LIMITÉE PLAN DE MISE DE CÔTÉ

**Creations**  
**Jeanne Hardy**

Mail St-Roch - 451 est. rue Saint-Joseph, Québec - 529-5756  
STATIONNEMENT GRATUIT  
CARTES CHARGEX • AMERICAN EXPRESS • MASTER CHARGE



l'est du québec le québec régional le québec métropolitain

# dans nos régions

en bref



Flora McDonald en Beauce

Profitant de son passage en Beauce, en vue de perfectionner son français, Mlle Flora McDonald, député fédéral conservateur de Kingston les Iles, a eu des entretiens avec le candidat conservateur de Beauce, M. Paul-André Busque, de Saint-Georges, qui récemment a été nommé secrétaire provincial du caucus conservateur. M. Busque a affirmé au SOLEIL que les Québécois sont davantage représentés au Québec par ce regroupement de députés et candidats au Québec. Le but de ce regroupement, dit-il, est de défendre les aspirations des Québécois aux Communes et de préconiser les solutions qui s'imposent dans le contexte actuel.

### HLM pour personnes âgées, à la Pocatière

LA POCATIÈRE — Le ministère des Affaires municipales a confirmé ces jours derniers une autorisation de 50 HLM ou unités de logement à prix modique, pour les personnes âgées de La Pocatière. Contrairement à de premières informations pouvant laisser subsister des doutes à ce sujet, des documents de la Société d'habitation du Québec sont venus préciser entre-temps qu'il s'agissait bien de constructions nouvelles. Il semble que le projet s'inscrit dans des prévisions budgétaires de \$1,860,000 et de 62 unités de logement que La Pocatière partagera avec Ville Dégelis, une autre municipalité de la circonscription de Kamouraska-Témiscouata.

### \$2,274,042 en permis à Donnacona

DONNACONA — La ville de Donnacona dans le comté de Portneuf a émis pour quelque \$2,274,042 en permis de construction entre le premier janvier et le 30 juin 1978. Dans un rapport provenant de l'administration municipale, on mentionne que 55 permis pour une somme de \$463,400 ont été émis dans le secteur de la restauration domiciliaire, 18 permis totalisant \$1,438,532 pour la construction de nouvelles résidences; 5 dans le secteur industriel et commercial pour \$270,100 et, finalement, 15 permis dans des secteurs divers pour la somme de \$102,010.

### Nouveau président à la Régionale du Golfe

SEPT-ILES — Siégeant depuis trois ans au comité exécutif, le commissaire Lucien Turgeon, de Sept-Iles, a été élu le 10 juillet à la présidence du Conseil des commissaires de la Régionale du Golfe; son opposant à ce poste, M. Jean-Louis Labbé agira comme vice-président. Outre M. Turgeon, les personnes suivantes formeront le comité exécutif de la Régionale pour la prochaine année: Mme Odette Thériault, de Havre St-Pierre; Mme Emma Ouellet, de Schefferville; M. René Proteau, de Fermont; Mme Charlotte Thériault, de Gagnon; Mme Rose-Armande Boudreau et M. Jean-Paul Boivin, de Port-Cartier, de même que MM. Jean-Louis Labbé et Jacques Guignard, de Sept-Iles.

### L'amiante et le tabac

ASBESTOS — Bien que l'indice du cancer du poumon soit de 90 fois plus élevé chez un travailleur de l'amiante qui fume que chez un mineur non-fumeur, la compagnie Canadian Johns Manville Ltd. n'a pas l'intention d'interdire l'usage du tabac aux 2,200 ouvriers qui travaillent dans la mine qu'elle exploite à Asbestos, dans les Cantons de l'Est. Elle se prépare toutefois à amorcer une campagne d'information auprès d'eux sur les risques de danger sur leur santé. Dans la région de Thetford, les autres producteurs d'amiante embouteilleraient le pas dans le même sens. Fait à noter, dans certaines de ses usines d'amiante aux Etats-Unis, la Johns Manville interdit de fumer.

## Le port de Sept-Iles promis à un nouveau développement

SEPT-ILES — Déjà classé au second rang au Canada pour le volume de marchandises manutentionnées, le port de Sept-Iles est désormais assuré d'un avenir encore plus prometteur grâce à l'annonce faite hier par le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, d'acquiescer de la compagnie Wabush Mines plus de 1,000 acres de terrain et de lots submergés dans le secteur de Pointe-Noire pour garantir le développement futur du port.

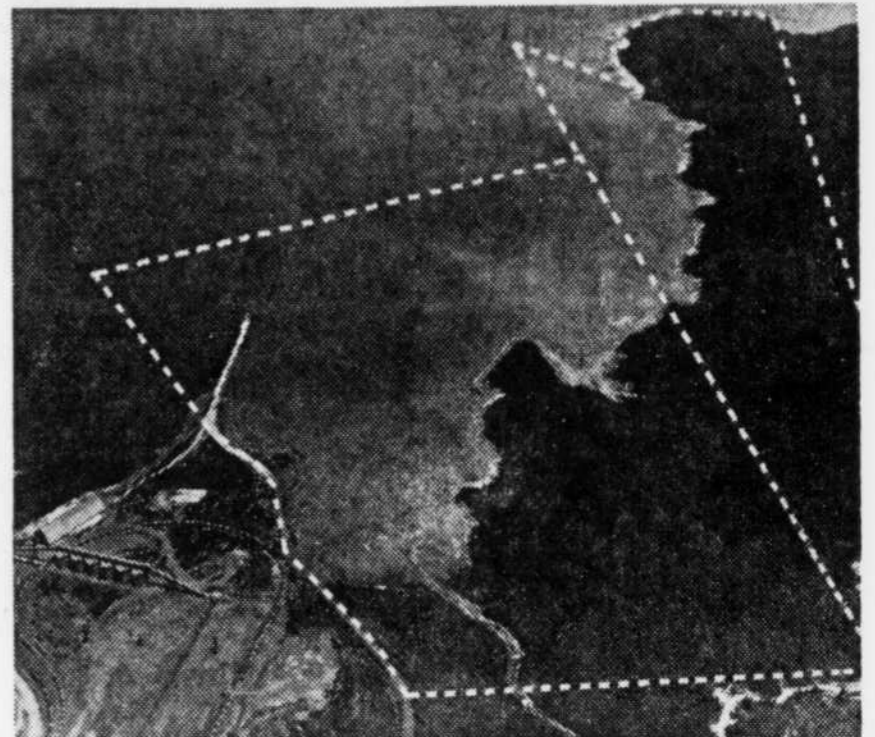
Qualifiant le port de Sept-Iles de "port en eau profonde appelé à se développer considérablement", le ministre a vanté les avantages de Pointe-Noire, dont les terrains sont "bien protégés des vagues et du vent, pourvus d'un arrière-plan, et aisément transformables pour des activités industrielles lourdes et portuaires", a dit M. Lang, qui a eu l'occasion de survoler la région en hélicoptère avant de prononcer son discours.

Ce projet mis au point par le Conseil des ports nationaux et par l'autorité portuaire de Sept-Iles signifie l'engagement de \$1,2 million, dont \$730,000 pour l'achat des terrains et \$400,000 pour des études techniques et de la planification détaillée. Le plan de développement de la région de Pointe-Noire sera mis en oeuvre en septembre pour se poursuivre sur une période d'un an.

En conférence de presse, M. Lang, accompagné du ministre Marcel Lesard et des députés de Manicouagan et de Charlevoix, a dit qu'il fallait se méfier du qualificatif "superport" qui a passionné plusieurs régions ces dernières années, se plaisant à dire plutôt que Sept-Iles était "un grand port de l'Est du Canada".

Le ministre Lang, de passage à Sept-Iles pour présider aux cérémonies d'inauguration de la nouvelle aérogare, a noté le développement du port et a précisé que l'emplacement de Pointe-Noire a été choisi "en vue d'intégrer le plan de développement régional et celui du secteur de Pointe-Noire".

Notons que le port de Sept-Iles a manutentionné 36 millions de tonnes de cargaisons en 77, essentiellement du minerai de fer, venant après le port de Vancouver pour le tonnage. Ce port relève des Ports nationaux depuis 1973; une autorité portuaire vieille au développement et à la promotion de cet atout économique de première importance.



Vue aérienne de Pointe-Noire, une large bande de terre qui s'avance dans la baie en face de Sept-Iles. Les lignes pointillées délimitent les 1,000 acres de terrain et de lots submergés achetés de Wabush Mines pour le développement du port de Sept-Iles.

## Les petits actionnaires des "Aliments Maxi", en colère

par Réal LABERGE  
du bureau du Soleil

LA POCATIÈRE — Une soixantaine de 200 petits actionnaires menacés de perdre \$25,000 dans l'affaire des Aliments Maxi Inc., de La Pocatière, ont décidé de "se réveiller à la manière de Cabano". Ils ont lancé un ultimatum à la SDI et ont ensuite envahi "leur usine de \$1,8 million" pour une tournée du propriétaire, jeudi soir dernier.

naires et administrateurs de l'entreprise, tout comme celle des représentants du gouvernement ou de la Société d'investissement industriel du Québec.

"Parce que ces derniers, a-t-on expliqué, auraient encore profité de l'occasion pour nous chanter des romances, nous faire de belles promesses et nous empêcher de réagir et de prendre action."

### Ultimatum à la SDI

Et la première attaque a été lancée contre la SDI, "qui laisse crouler" l'usine d'aliments congelés de La Pocatière, après en avoir pris possession par saisie, l'année dernière.

Ce premier geste contestataire, "qui n'est qu'un début des moyens de pression de gens révoltés", s'est déroulé dans un calme relatif. Il n'en est résulté aucun dommage, ni aucune arrestation.

La réaction de colère fait suite à une réunion exclusive des petits souscripteurs et créanciers de la région. Intentionnellement, on avait voulu éviter la participation des gros action-

naires et créanciers de la région de La Pocatière fort particulièrement états qu'ils ont investi dans ce projet industriel "parce que la SDI s'était engagée solennellement à appuyer financièrement ce projet d'usine de repas congelés."

C'est pourquoi ils ont décidé de sommer la SDI d'y aller, "sans autre délai" de l'une ou l'autre des solutions suivantes: 1) que la société d'Etat leur rembourse intégralement leur mise de fonds ou 2) qu'elle procède dès maintenant à l'ouverture de l'usine laissée inachevée depuis déjà près de deux ans.

Ces petits actionnaires ont dit ne pouvoir attendre davantage. Un comité de stratégie anonyme a été formé aux fins des interventions et des pressions nécessaires.

L'un de ces petits actionnaires, M. Donal Lavoie, de Notre-Dame-du-Lac, a précisé qu'il faisait face à une action judiciaire de \$391,000, en recouvrement d'un cautionnement bancaire. Un autre, professeur au CEGEP de La Pocatière, a signalé que comme bien d'autres, il avait emprunté \$3,000 pour "faire sa part dans la promotion d'une nouvelle industrie régionale." D'autres ont affirmé avoir également fait de tels emprunts, parce qu'il fallait avoir des actions dans les Aliments Maxi, "pour y avoir un job dans la construction de l'usine ou son opération ultérieure."

### Une visite sans incident majeur

Quant à la visite impromptue de l'usine de La Pocatière, contrairement à ce que laissent prévoir des menaces proférées contre le "gardien" à \$250 des syndics Mercure & Béliveau, le tout s'est déroulé sans incident majeur.

### Gouvernement du Canada Ministère des Approvisionnements et Services Programme de la frégate canadienne de patrouille

Toutes les sociétés canadiennes désireuses de participer, à titre d'entrepreneur principal, à la conception, à la mise au point et à la construction de six frégates de patrouille, pour le compte du gouvernement canadien, sont invitées à manifester leur intérêt d'ici le 26 juillet en communiquant avec:

M. René P. Richard  
Directeur  
Programme de la frégate canadienne de patrouille  
Ministère des Approvisionnements et Services  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0S5  
Tél.: (613) 995-5952

On tiendra compte des propositions qui assurent à long terme le développement de la gestion de systèmes, de la construction de navires et de l'intégration de systèmes électroniques au Canada. On prendra également en considération les propositions qui offrent le maximum d'occasions aux petites et grandes entreprises de toutes les régions du Canada de participer au dit programme.

Approvisionnement et Services Canada  
Supply and Services Canada  
Jean-Pierre Goyer  
Ministre  
Jean-Pierre Goyer  
Minister

### Travaux publics Public Works Canada Canada

### APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Ministère des Travaux publics, Chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, Terminus Postal, Québec G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçus jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, Québec, G1K 4K2, sur versement du dépôt exigible.

### ENTREPRISES

Appel d'offres 78Q-090P - Construction d'un bureau de poste - SP-3A, ST-ETIENNE DE LAUZON, Comté Lévis, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs de Québec, Montréal, Rimouski et Sherbrooke, aussi aux bureaux du ministère à Montréal et Rimouski, ainsi qu'au bureau de poste de St-Etienne de Lauzon, Comté Lévis, Qué.

Date limite: le mercredi 16 août 1978  
Dépôt: \$50.

### INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Léon St-Arnaud,  
Agent des Finances et de l'Administration  
District de Québec

### SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

### PREFABRICATION

PROJET No 555-09-9738-001, concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitations comprenant dix (10) logements dans la municipalité de Les Escoumins, comté de Saguenay, selon un contrat à forfait, et comportant: 1 bâtiment de 4 logements de 4 chambres et 1 bâtiment de 6 logements de 3 chambres.

METHODE DE SOUMISSION: "Soumission sur Esquisse et Programme". Cette méthode vise à obtenir de tous les soumissionnaires, à partir d'un dossier de soumission, comportant notamment une "esquisse" et un "programme", tous deux contraignants, un prix forfaitaire pour des services à fournir en deux (2) étapes. Le soumissionnaire dont le prix est accepté, signe avec la Société un contrat s'engageant à la première étape, à faire préparer par des professionnels retenus par lui et à fournir tous les plans et devis d'exécution conformes au dossier de soumission à la deuxième étape, à exécuter tous les travaux de construction du projet sous la surveillance de professionnels retenus par la Société.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATIONS: Les entrepreneurs généraux obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission de Monsieur Jacques CAIRE, chargé de projet, au Bureau Régional de Québec, de la Société d'habitation du Québec, contre un dépôt non remboursable de soixante-quinze dollars (\$75), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec.

CONSULTATION DES DOCUMENTS: Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier de soumission au Bureau Régional de Québec, de la Société ainsi qu'aux endroits suivants:

- Association de la Construction de Saguenay, Lac St-Jean.
- Association de la construction de Montréal et Québec.
- Association Québécoise des Manufacturiers de la construction.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de vingt-cinq mille dollars (\$25,000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DE SOUMISSIONS: Quinze (15) heures (heure locale en vigueur) mardi le 15 août 1978, à la Société d'habitation du Québec, au bureau régional de Québec, sis 680, St-Amable, Edifice "G", 2e étage, Québec G1R 4Z3, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

N.B.: Les documents fournis par la Société, identifiés comme des formules, seront obligatoirement utilisés.

Me Jean-Luc Lesage, notaire  
Secrétaire de la Société

### Société d'énergie de la Baie James

### APPEL D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière

Heure limite: 15h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

MARDI LE 15 AOÛT 1978  
SEBJ 78-1635

FOURNITURE DES SUPPORTS ET BATTERIES D'ACCUMULATEURS PLOMB/ACIDE POUR LA CENTRALE LG-2.

GARANTIE DE SOUMISSION \$5,000  
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT \$25.

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James  
Direction Approvisionnement  
800 est, boul. de Maisonneuve  
19e Etage  
Montréal (Québec)  
H2L 4M8.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements, tel.: 844-3741, poste 333  
A. Rousseau  
Directeur, Approvisionnement



Le Soleil, Jean Vallières

Le rouli-roulant, un exercice périlleux, parfois dangereux, en tout cas, spectaculaire.



Le Soleil, Jean Vallières

La piste de rouli-roulant, à l'aréna de Sainte-Foy.

# Tentative pour apprivoiser un jeu dangereux

par Elyette CURVALLE

Le rouli-roulant est un jeu (un sport, diront les adeptes), mais un jeu dangereux, nécessitant un équipement et un environnement sécuritaires.

Le danger? c'est qu'il peut être pratiqué partout, et qu'il est plus amusant de faire du slalom entre les voitures qu'entre des cônes de plastique.

Devant la popularité de la planche à roulettes (ou skateboard), et les dangers que constitue son usage dans la rue, autant pour les rouli-rouleurs que pour les automobilistes et les piétons, la municipalité de Sainte-Foy a décidé "d'assurer aux adeptes du rouli-roulant un endroit sûr où pratiquer ce sport", selon les déclarations du maire M. Ben Morin.

Depuis le 4 juillet, en effet, les

jeunes "mordus" peuvent pratiquer et réaliser des prodiges d'équilibre et d'acrobatie à l'aréna de Sainte-Foy, au coût de \$0,50 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14 à 16h. Le toit du garage municipal leur est aussi ouvert, gratuitement de 18h à 21h, les lundi, mercredi et vendredi.

Un instructeur, Jean-Pierre Ferland, surveille la pratique et donne des conseils, tout en veillant à ce que les règlements de sécurité soient respectés, le port obligatoire du casque en particulier.

## Risques calculés

Car si la pratique du rouli-roulant dans un espace réservé diminue les risques extérieurs, elle n'en élimine pas tous les dangers, notamment les chutes, qui sont fréquentes, spectaculaires et parfois très douloureuses.

Les accidents les plus fréquents, outre les ecchymoses ou contusions plus ou moins sérieuses, sont les fractures du poignet, du bras ou de la clavicule, résultats d'une mauvaise réception lors d'une chute.

"La pratique à l'aréna n'enlève pas le risque de blessure, reconnaît Jean-Pierre Ferland, mais les risques sont calculés." Outre le port du casque qui est obligatoire, l'usage de coudes et de jambières, ainsi que de gants spéciaux, est fortement recommandé.

Dérivé du "surfing", le rouli-roulant, très populaire en Californie, a rapidement gagné l'ensemble des Etats-Unis où il constitue même, pour certains, un véritable moyen de transport urbain.

Voici deux étés qu'il "sévit" en force dans les rues, sur les trottoirs et les parcs de stationnement des cen-

tres d'achats des villes de Québec, et si relativement peu d'accidents graves ont été dénombrés à Québec, de nombreuses demandes provenant des rouli-rouleurs et des services de police ont été adressées aux municipalités pour aménager de tels endroits réservés.

A Québec, un règlement interdit la pratique du rouli-roulant dans les rues de la cité (le même qui interdit l'usage des trottinettes), mais malgré les avertissements, les adeptes de la planche ne résistent pas aux rues en pente.

"Dans la rue, nous confie Bruce Bilodeau, âgé de 16 ans, et rouli-rouleur depuis deux ans, il fallait faire attention... aux policiers qui donnaient des avertissements."

## Faut payer le prix

Bruce est l'un des 40 ou 50 usagers

quotidiens de la piste de l'aréna de Sainte-Foy. Avec Andy Choquette, 15 ans, de Sainte-Foy, ou Stéphane Gai-nes, un virtuose de la planche à roulettes, qui fait spécialement le trajet depuis Notre-Dame des Laurentides, il s'exerce sur les rampes aménagées au bord de la piste, répétant jusqu'à la perfection virages et pirouettes.

La planche de Bruce lui coûte \$125, celle d'Andy, \$135, mais, disent-ils, "si tu aimes en faire, il faut payer le prix".

Le rouli-roulant de Jean-François Lambert n'est pas en bois et fibre de verre, mais en plastique, et il ne lui coûte "que" \$20. Jean-François vient de Saint-Romuald, pour "rouli-rouler" à Sainte-Foy. "On avait fait une demande à Saint-Romuald, une cinquan-

taine d'entre nous, pour avoir un endroit pour pratiquer, mais ça n'a pas marché."

"Skateboard is a challenge", lance un petit gars de 12 ans du haut de sa planche.

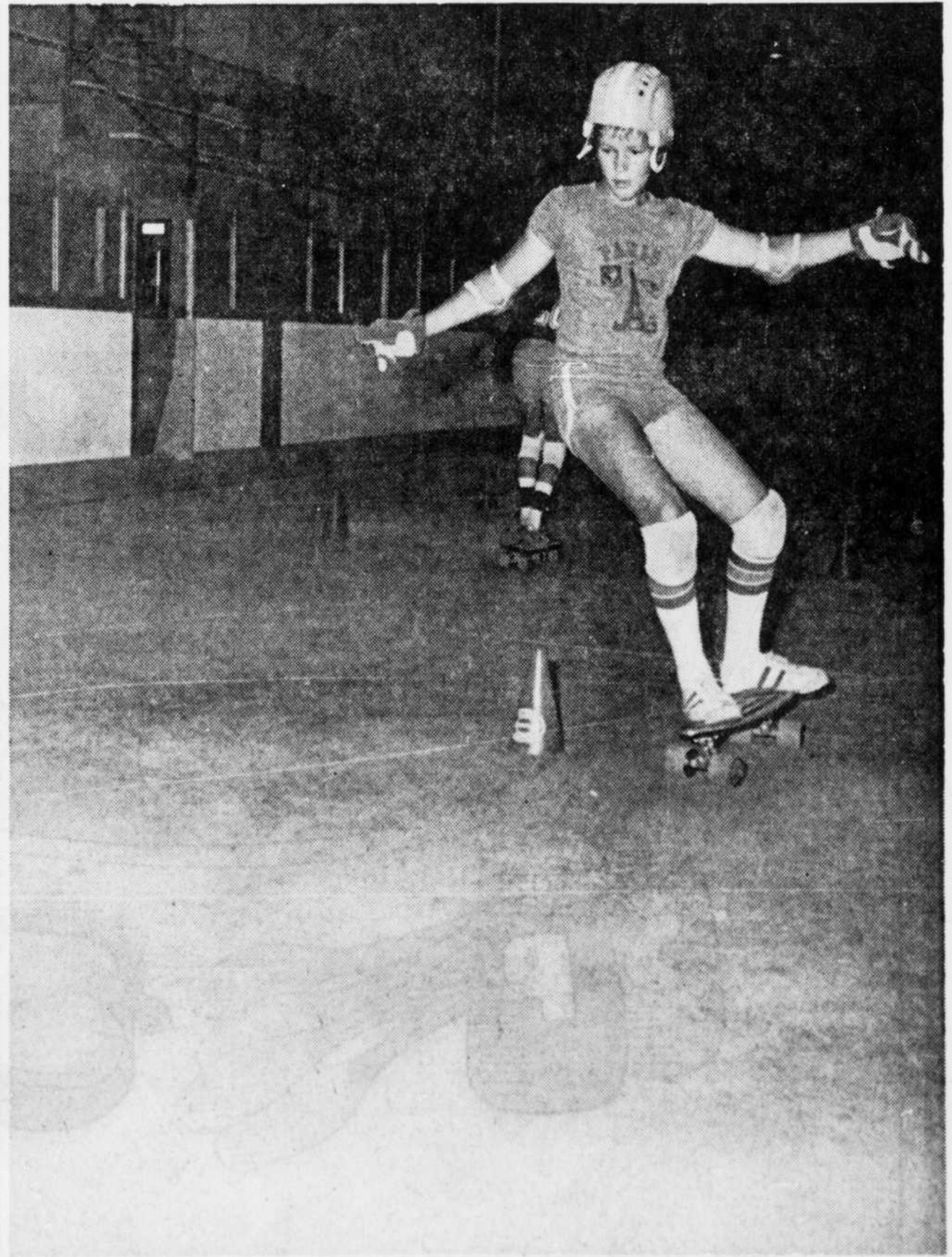
Un défi, oui, bien sûr, et une technique à améliorer, une aisance à acquérir. Mais c'est un défi qui peut être dangereux, et le rouli-roulant "sauvage" (traduisez: en ville et sans protection) peut avoir des conséquences fâcheuses, sinon tragiques.

Selon l'impact qu'aura eu l'aménagement de tels espaces réservés à la planche à roulettes, la municipalité de Sainte-Foy envisage, selon les dires du directeur adjoint des loisirs, Roch Laliberté, de favoriser la création de parcs de rouli-roulants, comme il en existe déjà un à Montréal, sur l'île des Soeurs.



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Des prodiges d'acrobatie et d'équilibre.



Le Soleil, Jean Vallières

Équilibre, vitesse et habileté, les conditions d'un bon virage en rouli-roulant.

# LE PRIX DU BOEUF A MONTE

ÇA TOMBE BIEN

JUILLET C'EST

LE MOIS DES SALADES

**chez Jato** 



### SALADE D'ÉTÉ

1 tasse de poisson cuit émietté (thon, saumon, crevettes)  
 Laitue  
 ½ tasse de céleri en dés  
 ½ tasse de carottes râpées  
 ⅓ tasse d'échalotes hachées  
 1 piment rouge ou vert en rondelles  
 Sel et poivre au goût.

4 personnes

### SALADE AUX ÉPINARDS

2 tasses de choux-fleurs crus tranchés  
 1 tasse de champignons crus tranchés  
 ½ tasse de pois, frais ou congelés  
 Epinards  
 Sel et poivre au goût

Au moment de servir ajouter ¼ tasse de vinaigrette et mélanger. Garnir de tomates en quartiers.

4 personnes

### SALADE AUX PATATES

3 tasses de patates cuites en cubes  
 ½ tasse d'échalotes ou oignons hachés  
 1 tasse de céleri en dés  
 1½ c. thé de sel  
 1 c. thé de sucre  
 1 c. thé de vinaigre  
 1 tasse de mayonnaise

Saupoudrer les patates avec le sucre, le sel et le vinaigre lorsqu'elles sont encore chaudes.

Une fois les patates refroidies, ajouter les autres ingrédients et bien mélanger. Garnir de persil.

4 personnes

### SALADE DE FRUITS "EN LIBERTÉ"

Laissez aller votre imagination

Oranges  
 Pommes  
 Bananes  
 Fraises  
 Pêches  
 Poires  
 Cerises

... et bon appétit.

**Jato**   
*c'est la place...*



# l'économie

## Loin de disparaître, l'industrie du textile devrait permettre de créer 140,000 emplois d'ici 1985

MONTREAL (PC) — Selon un comité des industries du vêtement et du textile, loin de disparaître celles-ci peuvent contribuer à créer 140,000 emplois dans le milieu des années 80.

Dans un rapport adressé au gouvernement fédéral et rendu public lundi, un groupe d'étude comprenant 31 membres des entreprises et des syndicats invite Ottawa à maintenir les tarifs et autres barrières contre les importations, afin de renverser le mouvement de déclin de la production canadienne de textiles et de vêtements.

Le groupe en question, qui comprenait aussi des fonctionnaires provinciaux et des universitaires, prie le gouvernement fédéral à prendre de nouvelles mesures incitatives afin de rendre les produits canadiens plus concurrentiels avec les importations des pays à main-d'oeuvre bon marché.

Le rapport souligne le coût social qu'entraînerait la disparition graduelle de l'industrie du tricot. Les auteurs se demandent si les ouvriers seraient disposés ou en mesure de se reconvertir dans d'autres secteurs d'activité.

Les industries canadiennes du textile et du vêtement emploient directement près de 200,000 salariés, 60 pour cent environ au Québec et 30 p.c. en Ontario. Les salaires y sont généralement plus bas que dans les autres industries de fabrication.

"J'en ai assez d'entendre parler de postes à haute technologie, que les ouvriers du textile et du vêtement seront appelés à occuper après avoir reçu un stage de reformation", a dit aux journalistes un membre du groupe d'étude, M. Danny Taran, président de Consolidated Textiles Ltd, de Montréal.

Selon lui, avant de supprimer des emplois existants il faudrait d'abord commencer par en créer de nouveaux.

Ainsi qu'il l'explique, la moitié des 437 personnes jetées sur le pavé il

y a deux ans au moment de la fermeture de l'usine d'Associated Textiles à Louiseville, au Québec, sont toujours sans emploi. Quelques-uns seulement se montrèrent désireux d'aller ailleurs alors qu'ils n'avaient aucune offre d'emploi ferme.

Le groupe d'étude est l'un des 23 qui ont été créés après la conférence des premiers ministres en février dernier. Les recommandations des 22 autres, traitant d'un secteur économique différent, seront publiées plus tard en vue de préparer une autre conférence qui doit avoir lieu en octobre.

Un rapport publié la semaine dernière par le Howe Research Institute de Montréal proposait une levée graduelle des barrières tarifaires sur les importations et un programme complet d'aide aux salariés des entreprises qui se sont retirées des affaires.

Une étude précédente effectuée par le Conseil économique du Canada suggérait aussi d'abandonner la production canadienne de vêtements et de textiles et d'ouvrir la porte aux importations des pays en voie de développement.

Mais revenons au rapport publié lundi. Les auteurs font remarquer que l'élimination de la production canadienne protégée par les tarifs n'entraînerait pas nécessairement une baisse des prix à la consommation parce que, sans concurrence intérieure les importateurs canadiens pourraient relever leurs prix. Ils rappellent que la chose s'est déjà produite dans l'industrie du gant.

En outre, ils s'opposent à la manière de voir les industries canadiennes les unes comme gagnantes, les autres perdantes.

Au dire de M. Taran "les gagnants d'aujourd'hui peuvent être les perdants de demain et vice versa". Avec un tel raisonnement, dit-il, on ne ferait quasiment rien au Canada.

Selon le rapport, le Canada importe 60 pour cent de ses textiles et de ses vêtements, contre 35 pour cent seulement pour le Marché commun européen et 15 p.c. à peine pour les Etats-Unis.

Selon eux, la disparition de la concurrence domestique permettrait aux importateurs étrangers de modifier leurs prix à volonté.

### Irresponsable

On peut lire au début du rapport qu'il "serait socialement et économiquement irresponsable que de proposer la réduction progressive de la base d'emploi d'une industrie ou d'une autre, dans l'état actuel du chômage élevé, avant d'avoir trouvé une source d'emploi valable en remplacement".

### Autres recommandations

Outre l'exemption aux négociations du GATT et la réduction des importations des pays étrangers, le rapport suggère que:

—le gouvernement prenne en considération la signature d'un accord de libre-échange, comme dans l'automobile, avec les Etats-Unis,

—le lancement d'un programme d'amélioration de la productivité, axé sur l'utilisation de l'ordinateur,

—le renversement d'une décision du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) de refuser aux industries textiles l'aide prévue par la loi sur les subventions au développement régional,

—la conclusion d'autres accords bilatéraux "volontaires" avec 21 pays exportateurs afin qu'ils réduisent leur part du marché,

—un renforcement des procédures anti-dumping,

—un assouplissement des lois sur la concurrence afin de faciliter les fusions.



M. Peter Clark, de l'Association canadienne des manufacturiers de vêtements, prenait la parole, hier, lors d'une conférence d'information tenue par les membres de l'industrie du textile. A sa droite, M. Paul-Emile Dalpé, président de la CSD.

## Machinerie agricole: les affaires sont au ralenti

par Marc LESTAGE

Les affaires ne sont pas très reluisantes pour les manufacturiers de machinerie agricole à qui on prévoit encore une très mauvaise année en 1978.

Cette tendance s'est confirmée dès le début de 1978, alors que l'Institut canadien de la machinerie industrielle et agricole prévoyait une baisse record de 10 p.c. de ses ventes alors même que les inventaires atteignaient un niveau encore inégalé.

C'est à cette période que les principaux manufacturiers, dont la multinationale Massey-Ferguson, ont annoncé la mise à pied temporaire

d'une bonne partie de leur main-d'oeuvre.

Le directeur exécutif de l'Institut canadien, M. R.W. Kelly, a expliqué dans une entrevue au SOLEIL que le retard du début de l'année s'expliquait principalement par l'attitude des producteurs agricoles canadiens qui ont attendu très tard avant de décider de leurs programmes d'investissements.

Cette situation tranche beaucoup avec l'attitude qui a été très profitable pour les manufacturiers, il y a deux ans, alors que les inventaires étaient au plus bas et que les producteurs se hâtaient d'effectuer leurs achats pour éviter les délais de livraison. L'importance des inventaires au début de

1978, la hausse des coûts de production et une attitude plus conservatrice des producteurs les ont sans doute incités à remettre certains investissements, ou à restaurer leur vieux équipement, selon M. Kelly.

Cette évaluation est d'ailleurs confirmée par un récent bulletin du CFIEI dans lequel on note une augmentation importante du volume de vente des pièces de rechange et une diminution d'au moins 5 p.c. du côté de la machinerie neuve.

Selon les analystes financiers, ce secteur connaît un "creux cyclique" tout au plus, et la situation devrait se rétablir à compter de 1979.

C'est du moins l'avis de Brain R.

Chesnut de la maison Richardson Securities du Canada qui prévoit une baisse de 5 p.c. des ventes de machinerie agricole pour 1978. Le volume canadien des ventes a atteint seulement \$1.15 milliard en 1977, comparativement à \$1.29 milliard l'année précédente. Selon M. Chesnut, cette allure va se maintenir encore tout au long de 1978, bien que la baisse prévue (5 p.c.) soit inférieure à celle de l'année dernière (11 p.c.).

Il est intéressant de noter que les deux seuls manufacturiers canadiens ont traversé cette crise de façon bien différente. Alors que le géant Massey-Ferguson s'est abstenu de payer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées à cause de problèmes internes sérieux, la compagnie Versatile Manufacturing Limited de Winnipeg a enregistré une hausse de \$13, soit 30 p.c. de la valeur de ses actions, principalement en raison de la perfor-

mance de sa compagnie mère Cornat Industries.

Les conseillers en placement suggèrent donc de ne pas se laisser influencer par ce coup d'éclat et de continuer à être très réservé dans le cas des actions de M.F., la principale composante du groupe financier Argus Corporation.



Le ralentissement des ventes en début d'année 1978 a obligé les manufacturiers, comme Massey-Ferguson, à procéder à des mises à pied temporaires.

## La nouvelle émission de l'Hydro se vend à prime



La nouvelle émission de \$100,000,000 que l'Hydro-Québec a lancée hier sur le marché américain a remporté un grand succès, car l'emprunt a été souscrit très rapidement. La demande a été tellement forte que la nouvelle émission s'est vendue à une prime de 5/8 de point, par rapport au prix initial de \$99.75, lequel correspondait à un taux de rendement de 10.03 pour cent, approximativement.

Les obligations qui ont été émises, hier, portent intérêt à 10 pour cent et arrivent à échéance le 15 juillet 2008. Elles ne sont pas remboursables par anticipation avant le 15 juin 1993.

L'annonce de la nouvelle émission — la première offre publique de l'Hydro-Québec sur le marché américain depuis le mois d'août 1976, avant la victoire du parti péquiste aux élections de novembre —, a suscité un grand intérêt dans les milieux financiers. Même si les modalités de l'emprunt n'avaient pas encore été fixées, les commandes d'achat ont commencé à affluer au milieu de la semaine dernière, ce qui n'est pas peu dire.

Le nouvel emprunt relativement modeste par rapport au volume des émissions lancées précédem-

ment sur le marché américain, était considéré comme un test dans les milieux financiers. Face à l'attitude positive des investisseurs américains, il n'est pas exclu que l'Hydro-Québec revienne sur le marché avec des émissions plus imposantes lorsqu'elle jugera le moment opportun.

En dépit de certaines pressions, le syndicat chargé de la vente de la nouvelle émission s'est abstenu d'en accroître le volume. Il semble bien que le gouvernement québécois et ses conseillers financiers aient préféré s'assurer du succès de l'emprunt plutôt que réunir le plus de capitaux possible dans les circonstances.

Depuis le début de l'année, l'Hydro-Québec a emprunté environ \$260 millions en fonds canadiens, \$50 millions en dollars USA et \$75 millions en francs suisses. En outre, la société d'Etat a conclu un accord prévoyant un prêt à moyen terme de \$750 millions, dont \$100 millions ont déjà été utilisés. Par ailleurs, une marge de crédit de \$500 millions a été obtenue pour une période ne dépassant pas 8½ ans.

La dette à long terme de l'Hydro-Québec s'élève à près de \$9 milliards, dont plus de la moitié est en dollars américains. Un peu plus du quart est en monnaie canadienne. Les francs suisses comptent pour \$319 millions, les francs allemands pour un peu plus de \$600 millions et les yens japonais représentent un montant additionnel de \$80 millions.

L'émission offerte hier porte la date du 15 juillet et les titres ont été mis sur le marché par un syndicat comprenant The First Boston Corporation, Bache Halsey Stuart Shields, A.-E. Ames & Co., Salomon Bros. et Merrill Lynch.

toronto

Volume des transactions: 4,146,000 actions. — 300 titres: 1,166,43 en hausse de 8.34

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

A et B

Table of stock prices for Toronto, including columns for company names, prices, and changes. Includes sub-sections for A and B.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

A et B

Table of stock prices for Toronto, including columns for company names, prices, and changes. Includes sub-sections for A and B.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

A et B

Table of stock prices for Toronto, including columns for company names, prices, and changes. Includes sub-sections for A and B.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

A et B

Table of stock prices for Toronto, including columns for company names, prices, and changes. Includes sub-sections for A and B.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

A et B

Table of stock prices for Toronto, including columns for company names, prices, and changes. Includes sub-sections for A and B.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

A et B

Table of stock prices for Toronto, including columns for company names, prices, and changes. Includes sub-sections for A and B.

new york

Volume des transactions: 29,190,000 actions. — Dow Jones: 839.05 en baisse de 0.78

Cours transmis par la Presse Associée

et transmis par la Presse Canadienne

Ventes

Tit. rpb en 00 haut bas fer. chang.

Table of stock prices for New York, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Associée

et transmis par la Presse Canadienne

Ventes

Tit. rpb en 00 haut bas fer. chang.

Table of stock prices for New York, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Associée

et transmis par la Presse Canadienne

Ventes

Tit. rpb en 00 haut bas fer. chang.

Table of stock prices for New York, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Associée

et transmis par la Presse Canadienne

Ventes

Tit. rpb en 00 haut bas fer. chang.

Table of stock prices for New York, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Associée

et transmis par la Presse Canadienne

Ventes

Tit. rpb en 00 haut bas fer. chang.

Table of stock prices for New York, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Associée

et transmis par la Presse Canadienne

Ventes

Tit. rpb en 00 haut bas fer. chang.

Table of stock prices for New York, including columns for company names, prices, and changes.

montréal

Volume des transactions: 567,722 actions. Industries: 186.97 en hausse de 1.11

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Premier groupe d'industries

Table of stock prices for Montreal, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Premier groupe d'industries

Table of stock prices for Montreal, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Premier groupe d'industries

Table of stock prices for Montreal, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Premier groupe d'industries

Table of stock prices for Montreal, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Premier groupe d'industries

Table of stock prices for Montreal, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Premier groupe d'industries

Table of stock prices for Montreal, including columns for company names, prices, and changes.

denrées

denrées

denrées

denrées

denrées

denrées

Additional market information and closing remarks for various sectors.

en un clin d'oeil

# Ottawa fera construire six frégates au coût total de \$1.5 milliard

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a demandé à l'industrie canadienne, hier, de concevoir et de construire six frégates au coût d'environ \$1.5 milliard. La demande est contenue dans une annonce publiée dans 14 journaux importants du pays par le ministère de l'Approvisionnement. Les industriels ont jusqu'à l'automne pour former des consortiums et soumettre des propositions préliminaires au gouvernement. On espère que le premier bâtiment sera prêt en 1985. Les frégates doivent remplacer les vieux destroyers. Dans la modernisation des Forces armées \$1 milliard sera consacré à un nouvel avion de reconnaissance et \$2.3 milliard à des chasseurs. Pour ce qui est des frégates, elles doivent être construites au Canada, mais aucune restriction n'est imposée à la participation étrangère.

franchir une étape importante d'un programme à court terme visant à l'acquisition de tous les terminaux utilisés sur un réseau. La direction de cette compagnie annonce en effet l'achat de Bell Canada de 93 des 127 téléimprimantes de marque Xerox actuellement en usage dans les médias d'information du Québec, aux fins de la transmission-réception des communiqués de presse de quelque 1,500 abonnés (gouvernements, industries, syndicats et organisations diverses).

Telbec, la plus vaste organisation privée d'information de presse au Canada, compte acquérir les autres terminaux du réseau d'ici un an.

## Avenir sombre des économies

L'institut américain de prévisions Data Resources estime, dans une étude publiée dimanche en exclusivité par l'hebdomadaire britannique The Observer, que l'avenir des économies occidenta-

les est sombre. Sur la base d'une poursuite des politiques économiques actuelles et en l'absence d'action décisive internationale, cette étude prévoit, à court terme, une croissance très modérée la France, la RFA, l'Italie et la Grande-Bretagne, un ralentissement de la croissance de l'économie américaine et un maintien de l'excédent commercial du Japon. La croissance de la production dans les 4 grands pays européens, précise Data Resources, qui est passée de 3.6 à 5 pour cent entre le 1-er et le 2-ème trimestre de cette année, retombera à 3.6 pour cent, au 2-ème semestre, puis à 3.4 pour cent en 1979. En ce qui concerne les Etats-Unis, l'étude prévoit un taux de croissance de 4 pour cent en 1978, puis de 3.4 pour cent en 1979 — contre 4.9 pour cent en 1977 — et une dépréciation du dollar de 2.6 pour cent cette année, puis de 0.3 pour cent en 1979. Enfin pour le Japon, l'étude prévoit une réduction insensible de l'excédent de la balance des paiements, à 11.5 milliards de dollars en 1978-79 et 1979-80.

## Réunion de l'OPEP fin août

Une réunion spéciale de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) sera convoquée à Genève au mois d'août pour réviser le système de fixation des prix du pétrole, a-t-on appris à Londres hier.

Cette réunion extraordinaire — la prochaine conférence de l'OPEP est prévue pour décembre — sera annoncée prochainement par le ministre koweïtien du pétrole, Cheikh El Khalifa El Sabah, qui a présidé ce week-end à Londres une conférence d'experts financiers de l'OPEP.

## Ford Motor Co.: hausse de prix

Ford Motor Co a annoncé, une augmentation de 4.6 pour cent de son modèle Fiesta qui passe de \$3,958 à \$4,141. Il s'agit de la troisième augmentation des prix du modèle

Fiesta cette année. Au début de l'année 1978, il ne coûtait que \$3,680, soit 12.5 pour cent de moins qu'à l'heure actuelle.

## Contrôler le coût de la main d'oeuvre

OTTAWA (PC) — La clé du progrès économique au Canada d'ici les deux prochaines années c'est le contrôle du coût de la main-d'oeuvre, estime M. Harold Renouf, président de la commission de lutte à l'inflation. Dans une interview enregistrée à l'avance par Standard Broadcast News et diffusée en fin de semaine, M. Renouf dit que le taux de croissance du coût unitaire de la main-d'oeuvre a ralenti fortement depuis ces dernières années. Néanmoins, selon lui, il faudra du temps pour que la baisse du coût fasse sentir ses effets sur l'économie. S'il faut peu de temps à l'inflation pour accélérer sa course, dit-il, il faut des années, plutôt que des mois, pour qu'elle ralentisse.

## NOMINATION LES SUPERMARCHES DOMINION LITEE



Réal Brouillette

Monsieur Thomas G. Bolton, président et chef de la Direction des Supermarchés Dominion Limitée, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Réal Brouillette au poste de vice-président de la vente au détail pour la division du Québec.

Monsieur Brouillette entra au service de la Compagnie en 1952. Au cours des années qu'il suivirent, il exerça diverses fonctions dans les domaines de la mise en marché et de la vente au détail au Québec. Récemment, il occupait le poste de directeur de la division du Québec.

## L'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait l'argent canadien hier, à \$5.096 l'once de Troyes.

## Robert Bryce entre au CEC

OTTAWA (PC) — M. Robert Bryce, ancien président de la Commission royale d'enquête sur la concentration des entreprises, compte parmi les 12 nouveaux membres du Conseil économique du Canada.

La nouvelle composition du Conseil, rendue publique hier, indique que ses membres proviennent du milieu des affaires et de l'enseignement public lundi. Le milieu syndical demeure sans représentation depuis le retrait du ngrès du travail du Canada survenu en mars 1976.

Les autres nominations comprennent M. Harry Arthur, professeur de droit et conciliateur expérimenté dans le domaine des conflits de travail; M. William Dimma, président de Torstar Corporation et de Toronto Star Newspapers; Mme Mitzi Dobrin, vice-présidente et directrice générale de Miracle Mart et membre du conseil de direction de Steinberg.

Nicole Forget, maintenant étudiante en droit à l'Université de Montréal, auparavant présidente du chapitre québécois de l'Association canadienne des consommateurs; M. Kalmen Kaplansky, directeur du bureau canadien de l'Organisation internationale du travail.

M. Pierre Laurin, directeur de l'Ecole des hautes études commerciales; M. H. Ian Macdonald, président de l'université York et professeur d'administration publique; M. Henry B. Rhude, président et directeur de Central and Eastern Trust company, président de National Sea Products et de Sobeys Leased Properties.



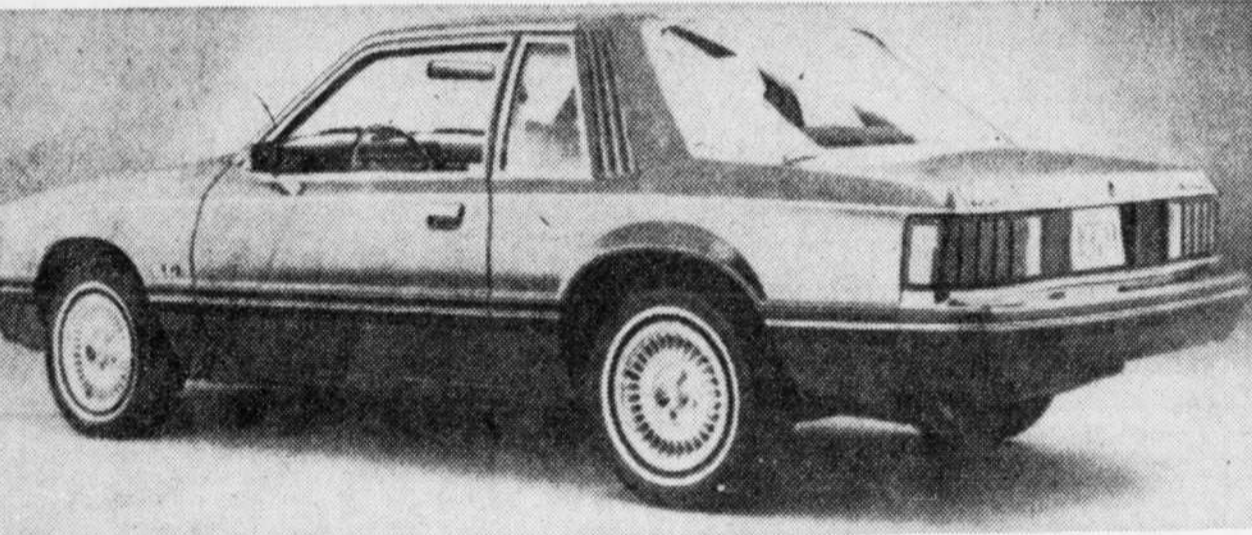
## L'UNIQUE

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

## NOMINATION

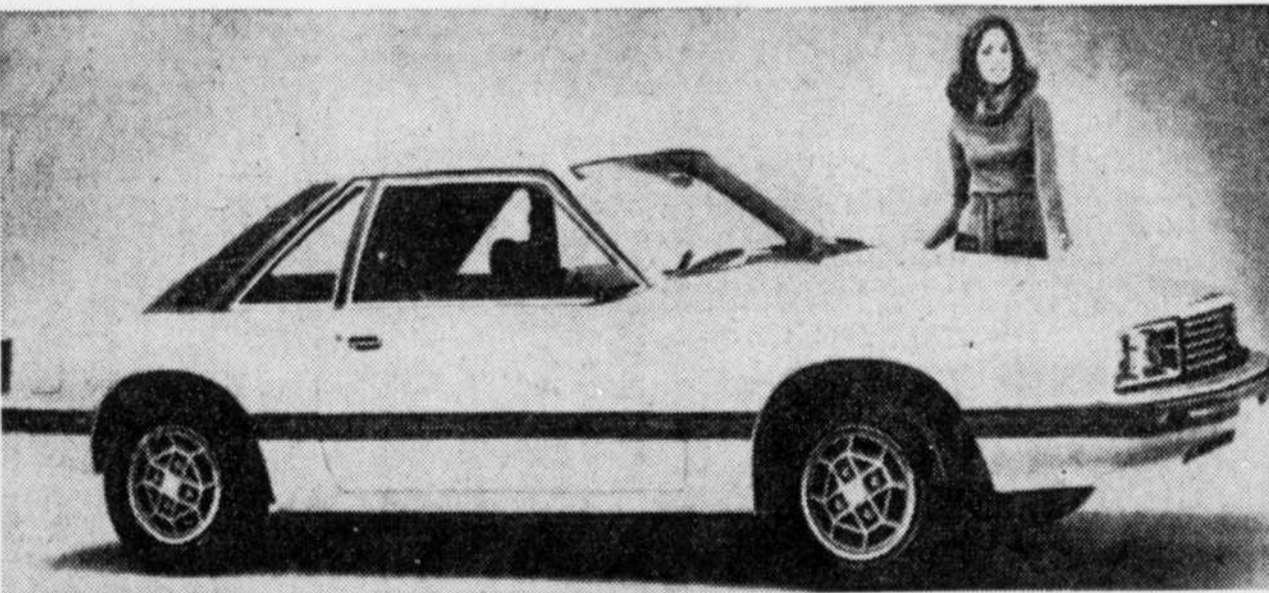


M. JEAN-CLAUDE THERIAULT M. Jean Marchand, Président de l'Unique Compagnie d'assurance-vie est heureux de confirmer la nomination de M. Jean-Claude Thériault, au poste de Vice-Président, Exploitation de l'Unique Compagnie d'assurance-vie, où il occupait le poste d'adjoint au directeur-général. M. Thériault qui est en outre Vice-Président du bureau de courtage d'assurance-générale Hallé, Couture & Associés Ltée, possède une vaste expérience du domaine de l'assurance-vie. (ANN.)



## La nouvelle Mustang

Ford Motor Co., de Detroit, a présenté, hier, la nouvelle Mustang 1979 arborant une nouvelle allure aérodynamique. La nouvelle Mustang possède, entre autres caractéristiques, la direction à pignon et crémaillère, des freins à disques à l'avant et une barre de stabilisation à l'avant. C'est un moteur 2.3 litres avec transmission manuelle à quatre vitesses.



## La Capri

Jusqu'à maintenant importée d'Allemagne, la Capri sera, à compter de cette année (1979), fabriquée aux Etats-Unis. La Capri 1979 (ci-haut) est plus longue que celle de l'an dernier. Elle mesure 179 pouces de longueur avec un empattement de 100.4 pouces. Quoique plus longue, elle sera plus légère de 200 livres. Le moteur standard est de 2.3 litres.

# Ailes du Nord: vues divergentes de Québécoir et Transport-Canada

par Gilles OUELLET du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Le grand déploiement qui a marqué l'inauguration de l'aérogare et une certaine diplomatie ont évité des échanges verbaux trop corsés entre des dirigeants de la compagnie Québécoir et de Transport-Canada, hier à Sept-Iles, concernant le service aérien sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord.

Pour être franc, M. Lionel Chevrier, président de Québécoir, et M. André Dumas, administrateur des transports aériens pour le Québec, ne parlent pas le même langage sur la situation des petits aéroports de la Basse Côte-Nord, ni sur les efforts de l'un et l'autre pour améliorer la situation.

Il faut savoir que la compagnie Les Ailes du Nord, une filiale de Québécoir, qui dessert la région isolée de la Basse Côte-Nord, décidait il y a quelques semaines, de suspendre à compter du 15 juillet son service dans cette région, alléguant que le plan quinquennal du ministère des Transports pour l'amélioration des aéroports de Mingan, Harrington, Natashquan et Blanc-Sablon, n'avait pas été suivi, et que, d'autre part, la compagnie enregistrait un déficit de \$790,000 en 1978 pour le service sur ce territoire.

La Commission canadienne des transports a exigé la poursuite du service aérien jusqu'à ce que le Comité des transports ait rendu une décision; Québécoir s'est plié à cette demande. Mais le sujet devait fatalement rebondir hier à l'occasion du passage de M. Otto Lang, à Sept-Iles.

En conférence de presse, M. Dumas a affirmé que le plan quinquennal a été respecté, que le ministère des



Transports a consacré \$4 millions pour ces pistes entre 1972 et 1978, et que des subsides au-delà de \$250,000 furent annuellement versés au Ailes du Nord.

Le député Gustave Blouin a promis que la population de cette région ne resterait jamais sans service aérien, et le ministre Lang a réchéri en disant qu'il devait être possible d'offrir un bon service dans cette région sans pour autant hausser les subsides gouvernementaux.

Présent à la conférence de presse, le président de Québécoir et ex-ministre des Transports du Canada, M. Lionel Chevrier, a sèchement laissé tomber qu'il ne "ne pouvait être d'accord avec tout ce qui venait d'être dit", ce qui a refroidi les élan de fête qu'avaient cette journée d'hier.

Toutefois, fin diplomate et fort habile, M. Chevrier a voulu apaiser le ton en disant que des problèmes étaient aigus dans cette région, et qu'il se gardait des arguments pour des

négociations à venir avec Transport-Canada.

M. André Dumas a mis fin à ce sujet en annonçant qu'il visiterait la Moyenne et la Basse Côte-Nord à la fin d'août prochain pour aller bien se rendre compte de la situation.

Quelque 12,000 personnes habitent la Moyenne et la Basse Côte-Nord; une route se rend jusqu'à Havre-St-Pierre, toutefois, pour au moins 6,000 personnes, l'avion demeure le seul moyen de transport vers le reste du Québec.

Par ailleurs, le ministre a rencontré une délégation de Havre-St-Pierre à propos de la relocalisation de l'aéroport local; M. Lang a dit qu'il n'avait rien à annoncer voulant discuter des coûts que représentaient ces travaux.

M. Lang était à Sept-Iles hier pour présider à l'inauguration de la nouvelle aérogare; quelque 150 personnes ont pris part à cette réception qui a eu lieu dans le restaurant de l'aérogare.

# Stabilité des prix prévue pour les fruits de mer congelés

Tout semble indiquer que l'offre se maintiendra et que les prix resteront stables en ce qui concerne les fruits de mer congelés. C'est ce qu'a annoncé The North Atlantic Seafood Association, soulignant que cette stabilité survient alors que, pour la viande, le prix au consommateur monte plus vite que le salaire du consommateur.

Même si des coûts comme ceux de la main-d'oeuvre et du transport continuent à augmenter, ils ne devraient pas occasionner une hausse importante dans le prix de vente de l'industrie, a déclaré à Montréal le président du comité, M. Dick Sanderson.

Les poissons canadiens représentent d'excellents achats actuellement, et ils risquent de devenir encore plus économiques pour le consommateur à l'avenir", a-t-il ajouté.

Cette stabilité des prix s'explique par le fait que l'industrie de la pêche jouit

d'une force de contrôle et d'une discipline grandissante depuis l'imposition de la limite de 200 milles, à fait savoir Sanderson. Il a expliqué que, avec une bonne administration, l'industrie de la pêche au Canada peut économiquement se suffire.

Ces prévisions de stabilité en matière de prix pour le poisson viennent à une époque où la consommation de ce produit alimentaire par habitant au Canada augmente nettement. Elle s'était maintenue aux alentours de 10 à 12 livres par habitant pendant des dizaines d'années, soit un chiffre bien inférieur généralement à celui des pays de l'Ouest. Les statistiques les plus récentes indiquent que les Canadiens ont consommé 15.2 livres de poisson par habitant en 1976. Les chiffres pour 1977 devraient montrer une hausse encore plus importante.

Le fait que le poisson est riche en protéines, facilement assimilable, pauvre en

calories et en graisses saturées, qualités de plus en plus essentielles dans notre société attentive à la nutrition, a largement contribué à l'augmentation de la consommation, a fait remarquer Sanderson.

Les consommateurs se rendent compte que quatre ou cinq onces de poisson constituent un repas abondant car le poisson réduit peu ou pas du tout à la cuisson et un repas nourrissant bien comparable à de plus grandes quantités de viande ou d'au-

tres aliments principaux, d'ajouter Sanderson.

Cependant, la raison principale de cette hausse dans la consommation est le fait que des milliers de consommateurs apprennent maintenant à faire cuire le poisson convenablement. De nos jours, les consommateurs savent que le poisson est facile à préparer et que des espèces comme la sole, la morue, l'aiglefin et le lieu noir (goberge) se prêtent à des recettes qui savent plaire à toute la famille.

## LE SOLEIL EST REVENU... FAUT FÊTER ÇA!

Complétez et retournez votre coupon de participation en page A-2.

# Décision dans 30 jours quant à l'usine Ford

DEARBORN, Mich. (PC) — Un administrateur de la société Ford a déclaré hier que l'on doit décider dans les prochains 30 jours si la nouvelle usine de moteurs, au coût de \$500 millions, sera établie en Ohio ou en Ontario. Les deux régions ont autant de chances l'une que l'autre.

La nouvelle usine créerait 2,600 emplois.

M. William Bourke, âgé de 51 ans, vice-président administratif de la société, successeur possible de M. Lee Jacocca, président congédié la semaine dernière, a déclaré dans une conférence de presse à l'occasion du dévoilement des Mustangs et des Capris de 1979, que l'Etat

américain et la province canadienne avaient fait à peu près les mêmes offres.

Il a signalé que la main-d'oeuvre coûte un peu moins cher en Ontario qu'en Ohio, mais que les travailleurs canadiens n'aiment pas faire du temps supplémentaire autant que leurs camarades des Etats-Unis.

Aux Etats-Unis, le temps supplémentaire est obligatoire dans les conventions collectives; au Canada, il est volontaire.

On croit savoir que la décision ne devrait guère tarder car la réalisation du projet presse pour Ford.

# Peu d'occasions dans l'immobilier

TORONTO (PC) — Les occasions d'investir dans l'immobilier au Canada sont de moins en moins bonnes.

Le courtier Lincoln North de Toronto expliquait au cours d'une interview, hier, que l'incertitude concernant l'économie du pays, le contrôle des loyers et l'attrait de l'investissement dans l'immobilier aux Etats-Unis sont autant d'éléments défavorables.

M. North, qui par la suite a pris la parole à la conférence annuelle de la Société des évaluateurs d'immeubles, a déclaré qu'un bon rendement de l'investissement est chose extrêmement rare, surtout dans les centres commerciaux et le développement urbain.

Selon le courtier, la monotonie du marché dans presque toutes les régions du pays est causée par la stagnation de l'économie générale.